Coupe de France Sport Entreprise
2016-2017
« Bernard FOURET » - TRIPLETTE

Art. 1 - Organisation

A. Cette compétition se joue en triplette avec handicap.
B. Elle est organisée en deux phases :
   - Une phase régionale les **29 et/ou 30 avril 2017**
   - Une phase nationale les **1er et 2 juillet 2017** à **CHAURAY (79)**
C. Lors de chaque phase, les égalités sont départagées par un jeu décisif en Baker System *(cf. Règlement de la discipline Bowling de la FFBSQ – Livre II Règlement sportif).*

Art.2 - Participation

Handicap :
Le handicap individuel est calculé sur la base de 70%.
Le listing de référence **est celui en vigueur lors de chacune des phases**.

A. La compétition est ouverte aux licencié(e)s en règle avec la FFBSQ et détenteurs d'une licence mixte représentant la même entité corporative.
B. La composition des équipes peut être masculine, féminine ou mixte.
C. De la phase régionale à la phase nationale, chaque équipe ne peut utiliser plus de 5 joueurs/joueuses avec un maximum de 4 joueurs/joueuses par phase.
D. De la phase régionale à la phase nationale, aucun joueur ne peut faire partie de deux équipes différentes.
E. Chaque équipe doit avoir obligatoirement en son sein, 1 joueur/joueuse au titre de l'entité corporative concernée.
F. Les conjoints ou enfants à charge sont autorisés à participer, sous réserve d'être détenteurs d'une licence mixte délivrée au titre de l'entité corporative concernée.

Art.3 - Engagements

L'entreprise fait parvenir, à sa Ligue (ou CSR Bowling si la ligue est multidisciplinaire), le bulletin d'engagement, édité et transmis par le C.N.B., accompagné des droits fixés à **48,00 €** par équipe (hors frais des parties). Le paiement se fait selon les modalités d'inscription définies par la Ligue (ou CSR) qui fixe la date limite de réception des bulletins.

Art.4 - Phase régionale

La phase régionale qualificative pour la finale nationale, se déroule dans la région administrative concernée si au moins deux équipes sont inscrites. Si ce minimum n'est pas atteint, cette phase régionale se déroule conjointement avec une autre région

administrative de l'inter région concernée ; dans ce cas, c'est la région administrative totalisant le plus grand nombre de participants qui organise la compétition.

A. Le lieu de la compétition est choisi par la Ligue (ou CSR) organisatrice ; cette dernière est responsable de l'organisation de cette phase :
   - Elle vérifie la compatibilité des engagements avec l'Article 2B
   - Elle vérifie la mise à jour des handicaps des participants
   - Nomme le ou les arbitres
   - Établit les horaires en accord avec les centres
   - Attribue les pistes
   - Encaisse les frais de parties (**3,20 € maximum** par partie et joueur) auprès des participant(e)s
   - Règle les frais de parties au centre d'accueil
   - Procède à l'achat et à la remise des récompenses
   - Valide et diffuse les résultats.

B. La compétition se déroule par élimination directe ; chaque rencontre se joue sur 3 parties :
   - Attribution d'un point par partie gagnée ; d'un demi-point en cas d'égalité
   - Un point supplémentaire est attribué au total quilles de la rencontre (handicap compris).
   - En cas d'égalité à l'issue des trois parties, il est procédé à autant de jeux décisifs que nécessaire suivant les dispositions du règlement sportif.

C. Le nombre d'équipes qualifiées, par région administrative, pour la phase nationale est fonction du nombre d'équipes engagées par région ; il est communiqué par le CNB, le **18 avril 2017** au plus tard. Le vainqueur régional est obligatoirement qualifié pour la phase nationale.

Art.5 - Phase nationale

A. Elle est organisée par le Comité National Bowling.
B. Elle réunit les **32** équipes qualifiées lors des phases régionales.
C. Le tableau de la compétition est fourni par le Comité National Bowling.
D. Les conditions de jeu sont définies par la commission technique du CNB.
E. Déroulement de la compétition (voir schéma en pièce jointe) :

Le tirage au sort des rencontres des 1/16° de finale est réalisé sur place, 30 minutes avant la compétition et en présence des responsables des équipes, par le délégué représentant le CNB.

~~*Les équipes éliminées du 1/16° et du 1/8° de finale de la Coupe de France disputent la coupe de la Commission SE. Les équipes éliminées lors des demi-finales de la Coupe de la Commission SE disputent une rencontre de classement pour le gain de la médaille de bronze.*~~

~~*Les 4 équipes éliminées, lors des quart-finales de la Coupe de France, disputent un premier tour de repêchage qualificatif pour la finale de repêchage.*~~

~~*Chacune des 2 équipes éliminées, lors des demi-finales de la Coupe de France, dispute la finale de repêchage contre un des vainqueurs du premier tour de barrage (qu'il n'a pas déjà rencontré) pour le gain des médailles de bronze.*~~

Art.6 - Titre et récompenses décernés

A l'issue de la compétition, le CNB décerne le titre de Vainqueur **2017** de la Coupe de France Sport Entreprise « Bernard FOURET » avec la remise d'une médaille d'or, d'une d'argent et deux de bronze.

La Commission Sport Entreprise du CNB décerne le titre de Vainqueur **2017** de la Coupe de la Commission Sport Entreprise avec la remise de trophées aux première, deuxième, troisième et quatrième équipes.

Art.7 - Divers

A. Tous les règlements généraux de la FFBSQ sont applicables à cette épreuve.
B. Le Comité National Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.